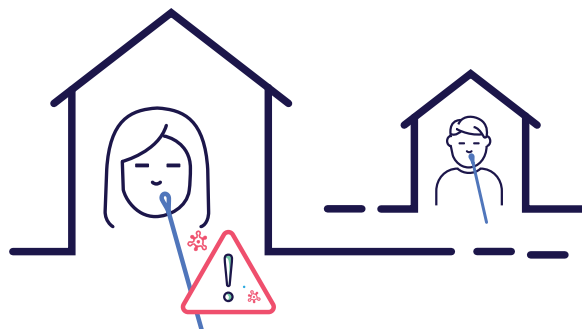


Élève autotesté positif à la maison

à partir du 07.03.22

Procédure à suivre



Ne pas se rendre à l'école

Sous l'autorité de l'Inspection sanitaire



Isolement immédiat

Autodéclaration d'infection

<https://covidtracing.public.lu>

Remplir le formulaire

Envoi par l'Inspection sanitaire de l'ordonnance de test PCR

OBLIGATOIRE

si test PCR positif

Informer l'enseignant

Testing de la classe durant 5 jours

Isolement 10 jours
peut être réduit
si 2 autotests négatifs
à 24 heures d'intervalle

